



QUESTIONNAIRE D'ETUDE

RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE ET RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Entreprises du Bâtiment

Ce questionnaire a pour objet de nous renseigner sur le risque à garantir. Les réponses apportées aux questions posées ci-après ainsi que les documents à fournir serviront de base à l'établissement des termes et conditions de votre contrat en cas d'acceptation. L'attention du souscripteur et du signataire du présent questionnaire est en conséquence attirée sur l'importance des déclarations qui vont suivre.

L'absence de réponse à une question équivaut à une réponse négative. La signature du présent questionnaire n'engage aucunement le souscripteur ou l'assureur à conclure ce contrat d'assurance. Toutefois, si ce dernier donne suite à la proposition faite par l'assureur, toute fausse déclaration pourrait remettre en cause la validité du contrat.

PROPOSANT :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Immatriculation :

Date de création :

Nom du gérant :

Email :

Effectif de l'entreprise : Dont personnel administratif :

(On entend par effectif, le nombre de personnes travaillant dans l'entreprise. Cependant ne sont pas comptés dans ce nombre, dans la limite de 3 personnes, le chef d'entreprise, son conjoint, ses ascendants, descendants, collatéraux et apprentis.)

CHIFFRE D'AFFAIRES :

CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL PREVISIONNEL : € HT

Chiffre d'affaires des années précédentes : N - 1 : € N - 2 : €

N - 3 : € N - 4 : €

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:

Pourcentage de sous-traitance donnée : %

Montant maximum des chantiers tous corps d'état : € HT

Montant maximum des devis de l'entreprise : € HT



ANTÉCÉDANTS

Etes-vous, ou avez-vous été, assuré pour les risques dont vous demandez la garantie ? Oui Non

Si oui :

Nom de l'assureur :

Montant de prime : € Date de résiliation :

Sinistralité :

	N : <input type="text"/> €	N - 1 : <input type="text"/> €	N - 2 : <input type="text"/> €
--	----------------------------	--------------------------------	--------------------------------

(Joindre le relevé de sinistralité de moins de 3 mois)

	N - 3 : <input type="text"/> €	N - 4 : <input type="text"/> €	N - 5 : <input type="text"/> €
--	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

Motif de la résiliation :

Avez-vous fait l'objet d'une résiliation, annulation ou non-renouvellement par un précédent assureur ?

Pour sinistre : Oui Non

Pour non-paiement de prime : Oui Non

Avez-vous fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ? Oui Non

ACTIVITÉS

Merci de cocher les activités effectuées sur l'annexe « Nomenclature des Activités » (page suivante)

Le proposant dument représenté par le soussigné déclare qu'à sa connaissance les déclarations ci-dessus sont exactes, complètes et sincères. En cas de modifications de ces informations entre ce jour et la date de prise d'effet du contrat, le soussigné s'engage à en informer l'Assureur, qui se réserve alors le droit de modifier son offre. Lesdites informations font partie intégrante du contrat.

Fait à : Le :

Signature :



CLAUSE RELATIVE À LA DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Vous consentez à l'utilisation de toutes les données que vous nous communiquez en lien avec votre proposition d'assurance ou contrat d'assurance en résultant, exclusivement par UBI Courtagage Ltd., son groupe de sociétés et/ou ses courtiers ou prestataires de services tiers (collectivement désignés « destinataires des données ») dans le cadre de l'exécution de leurs obligations et de la prestation de services accessoires en votre faveur. Notre déclaration de confidentialité intégrale, qui décrit les obligations auxquelles nous sommes soumis, est accessible en ligne sur le site www.ubi-courtagage.com. Un exemplaire de la déclaration de confidentialité intégrale sera également joint à votre police d'assurance.

UBI Courtagage Ltd.

Merrion Hall, Strand Road Sandymount DUBLIN 4, Irlande

La société UBI Courtagage Ltd. est autorisée et régulée par la Banque Centrale d'Irlande (CBI).

© Copyright UBI Courtagage Ltd. 2020



NOMENCLATURE DES ACTIVITÉS

(Conforme à la nomenclature FFSA)

1. DEMOLITION

Démolition d'ouvrage par des moyens manuels ou mécaniques. Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires de :

- Maçonnerie,
- Zinguerie, couverture et étanchéité,
- VRD.

Sauf activité ci-dessous :

- Démolition par explosifs.

2. TERRASSEMENT

Réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoires dans les sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux de remblai, d'enrochement non lié et de comblement sauf pour les carrières ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage, soit de permettre la réalisation d'un ouvrage.

Cette activité comprend les soudages et forages.

Sauf activités ci-dessous :

- Blindage de fouilles.
- Colonnes ballastées.
- Rabattement de nappes aquifères.
- Emploi d'explosifs.
- Pose de géomembrane.

3. AMELIORATION DES SOLS

Traitement, renforcement et comportement des sols en place en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques.

Cette activité comprend la pose de géotextile (hors membranes), les sondages et forages.

Sauf activités ci-dessous :

- Blindage de fouilles.
- Colonnes ballastées.
- Rabattement de nappes aquifères.
- Emploi d'explosifs.
- Pose de géomembrane.

3.1 SONDAGES ET FORAGES

Cette activité comprend la pose de géotextile (hors membranes), les sondages et forages, dans la limite de 50 mètres.

4. VRD

Réalisation de canalisations, d'assainissement autonome, de réseaux enterrés, de voiries piétonnes et carrossables, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Sauf activités ci-dessous :

- Revêtements de terrains sportifs y compris complexe pelouse / support.

4.1 PAYSAGISTE

Réalisation d'espaces verts, y compris systèmes d'arrosage, poteaux et clôtures.

5. MONTAGE D'ECHAFAUDAGES

Montage pour le compte de tiers de tous étaitements, échafaudages fixes, suspendus ou élévateurs employés à la construction ou à l'entretien des immeubles, monuments et édifices ainsi que le montage de structures événementielles.

6. TRAITEMENT AMIANTE

Activité non souscrite.

7. TRAITEMENTS CURATIFS (Insectes, Xylophages, Champignons)

Traitement curatif des bois en œuvre et des constructions contre les insectes à larves xylophages, les termites et les champignons dans les charpentes et menuiseries bois, mais aussi les sols, fondations, murs, cloisons, planchers.

8. ASSECHEMENT DES MURS

Traitement des murs contre les remontées d'humidité par capillarité. Cette activité comprend les travaux préparatoires et de traitement proprement dits et les travaux accessoires et complémentaires de remplacement des parements.

9. FONDATIONS SPECIALES

Réalisation de systèmes de fondations profondes tels que pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes techniques équivalentes. Cette activité comprend les rabattements de nappes, les sondages et forages.

Sauf activités ci-dessous :

- Reprise en sous œuvre dont la profondeur est supérieure à 6 mètres.
- Rabattement de nappes aquifères.

10. MACONNERIE ET BETON ARME SAUF PRECONTRAIT IN SITU

Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontraint in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierre, naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, par toutes les techniques de maçonnerie, de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé).

Cette activité comprend les travaux de :

- enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse,
 - ravalement en maçonnerie,
 - de briquetage, pavage,
 - dallage, chape,
 - fondations autres que pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes autres techniques équivalentes.
- Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de
- terrassement et de canalisations enterrées,
 - complément d'étanchéité des murs enterrés,
 - pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure,
 - la pose de renforts bois ou métal nécessitée par l'ouverture de baies et les reprises en sous-œuvre,
 - démolition et VRD,
 - pose d' huisseries,
 - pose d'éléments simples de charpente, ne comportant ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie, et à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie,
 - plâtrerie,
 - carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale,
 - calfeutrement de joints.

Et les travaux suivants liés à la fumisterie :

- construction, réparation et entretien d'âtres et foyers (hors four et cheminée industriels),
- conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel,
- ravalement et réfection des souches hors combles,
- construction de cheminées à usage domestique et individuel,
- revêtements en carreaux et panneaux de faïence.

Sauf activités ci-dessous :

- Reprise en sous œuvre dont la profondeur est supérieure à 6 m.
- Réalisation, transformation de murs et d'ossatures porteurs d'immeubles comportant plus de 6 niveaux dont 2 maximum en sous-sol.
- Utilisation de techniques d'agrafage, de collage, d'attache.
- Dallages industriels hors béton fibrés, de superficie supérieure à 500m².
- Dallages de béton fibrés, de superficie supérieure à 500m².
- Enduits, chapes et sols coulés à base de liants synthétiques ou résine.

Réalisation d'enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, ravalement en maçonnerie, ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- complément d'étanchéité des murs enterrés,
- plâtrerie.

Taille et façonnage de pierres de construction et de menus ouvrages en pierre.

10.1 ENDUITS HYDRAULIQUES

10.2 TAILLE DE PIERRES

11. BETON PRECONTRAIT

Activité non souscrite.

12. CHARPENTE ET STRUCTURE EN BOIS

Réalisation de charpentes, structures et ossatures à base de bois à l'exclusion des façades-rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature, de supports de couverture ou d'étanchéité, de plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, de planchers et parquets, d'isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente, de traitement préventif et curatif des bois et de mise en oeuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.

Sauf activité ci-dessous :

Charpente et structure bois dont la portée est supérieure à 25 m.

Réalisation de charpentes, structures et ossatures métalliques à l'exclusion des façades-rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont métalliques et fixés directement à l'ossature,
- protection et traitement contre la corrosion, traitement pour la stabilité au feu par peinture ou flocage, travaux en sous œuvre par structure métallique, isolation thermique et acoustique liée à l'ossature et la charpente.

Sauf activités ci-dessous :

- Charpente et structure métallique dont la portée est supérieure à 20 m.
- Structure métallique tridimensionnelle.
- Montage levage pour le compte d'autrui.

14. COUVERTURE

Réalisation en tous matériaux (hors structures textiles), y compris par bardeau bitumé, de couverture, vêlage, vêtue.

Cette activité comprend les travaux de :

- zinguerie et éléments accessoires en PVC,
- pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture), de capteurs solaires,
- réalisation d'isolation et d'écrans sous toiture,
- ravalement, réfection des souches hors combles,
- installation de paratonnerre,

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- raccords d'étanchéité,
- réalisation de bardages verticaux.

Sauf activité ci-dessous :

- Traitement amiante – désamiantage.

14.1 RAVALEMENT

Réalisation d'enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, ravalement en maçonnerie.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- complément d'étanchéité des murs enterrés,
- plâtrerie.

Réalisation de peinture, y compris les revêtements plastiques épais ou semi-épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiserie,
- revêtement de faïence,
- nettoyage, sablage, grenailage,
- isolation acoustique et thermique par l'intérieur et l'extérieur.

Ne sont pas compris les travaux d'imperméabilisation et d'étanchéité.

15. ETANCHEITE DE TOITURE, TERRASSE ET PLANCHER INTERIEUR

Réalisation d'étanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur par mise en œuvre de matériaux bitumineux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés, y compris la pose du support d'étanchéité.

Cette activité comprend, dans la limite éventuelle fixée au procédé, la mise en œuvre de matériaux d'isolation et inclut tous travaux préparant l'application ou assurant la protection du revêtement étanche, ainsi que ceux complétant l'étanchéité des ouvrages.

Ainsi que la réalisation des travaux de :

- étanchéité de parois enterrées,

15. ETANCHEITE DE TOITURE, TERRASSE ET PLANCHER INTERIEUR (suite)

- zinguerie et éléments accessoires en PVC,
- châssis de toit (y compris exutoires en toiture).

Sauf activités ci-dessous :

- Etanchéité liquide coulée.
- Mousse projetée in situ.

16. ETANCHEITE ET IMPERMEABILISATION DE CUVELAGES, RESERVOIRS ET PISCINES

Activité non souscrite.

17. CALFEUTREMENT, PROTECTION, IMPERMEABILITE ET ETANCHEITE DES FACADES

Réalisation de travaux de protection et de réfection des façades par revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe 11, 12, 13, et systèmes d'étanchéité à base de polymères de classe 14.

Cette activité comprend les travaux :

- d'étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'ils dominent les parties non closes du bâtiment, calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air,
- d'isolation thermique par l'extérieur.

18. MENUISERIES EXTERIEURES

Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé à l'exclusion des façades rideaux.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,
- mise en œuvre de fermetures et de protections solaires intégrées ou non, habillage et liaisons intérieures et extérieures.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et miroiterie,
- alimentations, commandes et branchements électriques éventuels,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité,
- traitement préventif et curatif des bois.

Sauf activités ci-dessous :

- Façades rideaux métalliques, hors techniques de VEA et VEC (Vitrage Extérieur Attaché ou Agrafé, Vitrage Extérieur Collé).
- Façades rideaux métalliques, y compris techniques de VEA et VEC (Vitrage Extérieur Attaché ou Agrafé, Vitrage Extérieur Collé).
- Verrières de superficie supérieure à 100 m².

18.1 AGENCEMENT CUISINES, MAGASINS, SALLES DE BAIN

Réalisation de tous travaux d'installation de cuisines, magasins, salles de bain. Cette activité regroupe les activités suivantes :

- Menuiseries intérieures,
- Plâtrerie - Staff - Stuc – Gypserie,
- Revêtements de surface en matériaux souples et parquets flottants y compris revêtements muraux en matériaux durs,
- Plomberie, installations sanitaires.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires correspondant aux activités :

- Peinture,
- Electricité.

18.2 VERANDAS

Réalisation de vérandas, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé à l'exclusion des façades rideaux.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,
- mise en œuvre de fermetures et de protections solaires intégrées ou non,
- habillage et liaisons intérieures et extérieures.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et miroiterie,
- alimentations, commandes et branchements électriques éventuels,



18.2 VERANDAS (suite)

- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, Acoustique, feu et de sécurité,
- traitement préventif et curatif des bois.

19. BARDAGE DE FACADES

Réalisation de bardages par des techniques autres que celles de façades-rideaux par mise en œuvre de clins ou de panneaux, avec ou sans incorporation d'isolant. Cette activité comprend les travaux de vêtiture, ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de mises en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique.

20. FACADES RIDEAUX

Réalisation de façades rideaux quel que soit le matériau utilisé, y compris la mise en place des éléments de remplissage et de façade selon les techniques de vitrage extérieur collé (VEC) ou de vitrage extérieur attaché (VEA).

21. STRUCTURES ET COUVERTURES TEXTILES

Réalisation de tous travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, pour les portes, murs, plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, revêtements, escaliers et garde-corps, stands, expositions, fêtes, agencements et mobilier.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- habillage et liaisons intérieures et extérieures.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et de miroiterie,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, et à la sécurité incendie,
- traitement préventif et curatif des bois.

22. MENUISERIES INTERIEURES

Réalisation de tous travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, pour les portes, murs, plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, revêtements, escaliers et garde-corps, stands, expositions, fêtes, agencements et mobilier.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- habillage et liaisons intérieures et extérieures.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et de miroiterie,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, et à la sécurité incendie,
- traitement préventif et curatif des bois.

Sauf activités ci-dessous :

- Cloisons démontables uniquement.
- Parquets pour sols sportifs.

23. PLATRIERIE, STAFF, STUC, GYPSERIE

Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiseries intégrées aux cloisons,
- doublage thermique ou acoustique intérieur,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

24. SERRURERIE, METALLERIE

Réalisation de serrurerie et métallerie à partir de câbles, de profilés de tôle en tous métaux ou en matériaux de synthèse.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- protection contre les risques de corrosion,
- installation et raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements,
- mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

Sauf activités ci-dessous :



24. SERRURERIE, METALLERIE (suite)

- Verrières de superficie supérieure à 100 m2.
- Travaux de structure métallique.

25. VITRERIE, MIROITERIE

Réalisation de tous travaux à partir de produits verriers, y compris les produits en résine ou en plastique, les polycarbonates à l'exclusion des façades rideaux. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'encadrement des éléments verriers.

Sauf activités ci-dessous :

- Vitrage extérieur attaché ou agrafé (VEA), vitrage extérieur collé (VEC).
- Verrières de superficie supérieure à 100 m2.

26. PEINTURE

Réalisation de peinture, y compris les revêtements plastiques épais ou semi-épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiserie,
- revêtement de faïence,
- nettoyage, sablage, grenailage, gommage.
- isolation acoustique et thermique par l'intérieur et l'extérieur.

Ne sont pas compris les travaux d'imperméabilisation et d'étanchéité.

Sauf activités ci-dessous :

- Revêtement plastique épais (RPE).
- Imperméabilisation et étanchéité de façades.
- Isolation thermique par l'extérieur.

26.1 NETTOYAGE INTERIEUR

Nettoyage de locaux exercé à titre accessoire de l'activité de peinture.

26.2 NETTOYAGE EXTERIEUR

Nettoyage haute pression de sols, façades et toitures (démoussage).

27. REVETEMENTS DE SURFACE EN MATERIAUX SOUPLES ET PARQUETS FLOTTANTS

Réalisation de parquets collés ou flottants, de revêtements souples, avec ou sans support textile, en tous matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, placages collés ou contreplaqués minces collés) ou tout autre relevant des mêmes techniques de mise en œuvre.

Sauf activité ci-dessous :

- Sols sportifs, sols conducteurs, anti-rayons X.

28. REVETEMENTS DE SURFACES EN MATERIAUX DURS, CHAPES ET SOLS COULES, MARBRERIE FUNERAIRE

Réalisation de revêtements de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages, attaches), chapes et sols coulés, marbrerie funéraire.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,
- étanchéité sous carrelage non immergé,
- protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.

Sauf activités ci-dessous :

- Utilisation de techniques d'agrafage, d'attache.
- Système de protection à l'eau sous carrelage.
- Chapes et sols coulés à base de résine ou synthétique, y compris sols sportifs et industriels.
- Sols conducteurs, anti rayons X.

29. ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE

Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de :

- isolation thermique de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages,
- isolation et traitement acoustique par la mise en œuvre de matières ou matériaux adaptés,
- calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.

29.1 ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE PAR L'EXTERIEUR

Les travaux ont pour objet l'isolation thermique et acoustique par l'extérieur de tous bâtiments neufs ou anciens par procédés traditionnels ou non traditionnels ayant fait l'objet d'un avis technique et l'intégration des accessoires contribuant à la ventilation ainsi que des fermetures associées.

Ne sont pas comprises les activités :

- Ravalement.
- Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité des façades.

30. PLOMBERIE ET INSTALLATIONS SANITAIRES A L'EXCLUSION DES CAPTEURS SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES

Réalisation d'installations sanitaires (production, distribution, évacuation) et d'eau chaude (sanitaire et chauffage), de réseaux de fluide ou de gaz, hors techniques de géothermie et pose de capteurs solaires photovoltaïques intégrés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.

Sauf activités ci-dessous :

- Maintenance, réparation et entretien d'installations, uniquement.
- Réseaux industriels de process.
- Installations de protection contre l'incendie.

30.1 PLOMBERIE, INSTALLATION DE SPRINKLERS ET RIA

Réalisation d'installations sanitaires (production, distribution, évacuation) et d'eau chaude (sanitaire et chauffage), de réseaux de fluide ou de gaz, hors techniques de géothermie et pose de capteurs solaires photovoltaïques intégrés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- pose sans conception de sprinklers et de RIA (Certificat et agrément requis).

31. INSTALLATION THERMIQUE DE GENIE CLIMATIQUE

Réalisation d'installations de chauffage (production, distribution, évacuation) et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (VMC), de capteurs solaires thermiques, hors techniques de géothermie et pose de capteurs solaires photovoltaïques intégrés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.

Sauf activités ci-dessous :

- Maintenance, réparation et entretien d'installations, uniquement.
- Installations thermiques à haute pression ou haute température.
- Télégestion, télésurveillance, télé alarme d'installations.
- Installation à énergie solaire par capteurs thermiques.
- Installation à énergie solaire par capteurs photovoltaïques.
- Installation à énergie géothermique par capteurs horizontaux.
- Installation à énergie géothermique par capteurs verticaux.

32. FUMISTERIE

Réalisation (hors fours et cheminée industriels) de systèmes d'évacuation des produits de combustion.

Cette activité comprend les travaux de :

- construction et installation d'âtres et foyers, construction de socles de chaudières,
- pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- raccords d'enduits divers,
- calorifugeage des conduits,
- revêtement en carreaux et panneaux de faïence.

Sauf activités ci-dessous :

- Ramonage uniquement.
- Chemisage, tubage, inserts.

33. INSTALLATION D'AERAIQUE ET DE CONDITIONNEMENT D'AIR Y COMPRIS AEROTHERMIE

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de chauffage, renouvellement et traitement de l'air, de rafraîchissement, hors techniques de géothermie et pose de capteurs solaires photovoltaïques intégrés.

Cette activité comprend les travaux accessoires et nécessaires à l'installation et au fonctionnement de ces installations de :



33. INSTALLATION D'AERAIQUE ET DE CONDITIONNEMENT D'AIR Y COMPRIS AEROTHERMIE (suite)

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.

Sauf activités ci-dessous :

- Maintenance, réparation et entretien d'installations, uniquement.
- Climatisation d'une puissance supérieure à 50 KW restituée.
- Installations frigorifiques.
- Installations de froid industriel, climatisation de salles blanches.
- Télégestion, télésurveillance, télé alarme.
- Installation à énergie solaire par capteurs thermiques.
- Installation à énergie solaire par capteurs photovoltaïques.
- Installation à énergie géothermique par capteurs horizontaux.
- Installation à énergie géothermique par capteurs verticaux.

34. ELECTRICITE

Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques (hors pose de capteurs solaires intégrés).

Cette activité comprend l'installation de ventilation mécanique contrôlée (VMC) et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- chapes de protection des installations de chauffage.

Sauf activités ci-dessous :

- Installations Haute Tension B.
- Installations électriques de process industriel.
- Plancher ou plafond chauffant.
- Détection et/ou protection contre l'incendie, l'explosion, le vol, l'intrusion.
- Installation à énergie solaire par capteurs photovoltaïques.

34.1 POSE D'ANTENNES, PARABOLES ET ALARMES

Réalisation de systèmes destinés à capter les ondes électromagnétiques (antennes ou paraboles) en vue de recevoir la télévision grand public, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques (hors pose de capteurs solaires intégrés).

Réalisation d'installations de systèmes d'alarmes anti-intrusion ou incendie à destination des particuliers. Cette activité comprend l'installation et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires

- de tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- raccords d'enduits divers,
- zinguerie et éléments accessoires en PVC,
- raccords d'étanchéité.

Cette activité ne comprend pas la réalisation d'antennes ou pylônes relais.

Il est ici précisé que la pose d'alarme concernant les activités dites sensibles (bijouteries, œuvres d'art, HIFI Vidéo, banque, bureau de change) sont totalement exclues. De plus il est également précisé ici que ce contrat n'a aucunement pour objet de couvrir le dysfonctionnement du matériel posé.

35. FOURS ET CHEMINEES INDUSTRIELS

Activité non soustraite.

36. ASCENSEURS

Réalisation d'ascenseurs, de monte-charges, monte-personnes, escaliers mécaniques et trottoirs roulants à **usage privatif uniquement**, y compris les organes et équipements nécessaires à leur fonctionnement.

37. PISCINES*

Réalisation de piscines à **usage privatif uniquement** y compris les organes et équipements nécessaires à leur utilisation hors technique de géothermie et pose de capteurs solaires. *Activité accessoire uniquement.

38. MAISONS A OSSATURE BOIS

Réalisation de l'ensemble des éléments en bois ou dérivés de bois. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux,
- menuiserie intérieure et extérieure,
- isolation thermique et acoustique,
- traitement préventif et curatif des bois,



38. MAISONS A OSSATURE BOIS (suite)

- traitement des bois en œuvre contre les insectes xylophages,
- mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.

39. GEOTHERMIE

Réalisation d'installations de chauffage, de rafraîchissement et de production d'eau chaude sanitaire par les techniques utilisant les énergies géothermiques et aérothermiques, avec tous les types de fluides.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- sondage, forage et terrassement,
- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- installations de ventilation mécanique contrôlée (VMC).

40. POSE DE CAPTEURS SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES

Activité non-souscrite.

41. INSTALLATION D'EOLIENNES DOMESTIQUES

Activité non souscrite.

42. ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT

Entreprise du bâtiment réalisant l'intégralité des travaux tous corps d'état.

43. CONTRACTANT GENERAL

Contractant général pour la construction, réhabilitation ou la mise en conformité de tout type de bâtiments :

- assumant la maîtrise d'œuvre d'exécution totale ou partielle,
 - donnant en sous-traitance automatiquement les études techniques spécialisées,
 - donnant en sous-traitance à des entreprises du bâtiment la réalisation de l'intégralité des travaux tous corps d'état.
-